	Académie québécoise d'études philatéliques (AQEP)	<i>Philatélie française</i>
	- Amicale des philatélistes de l'Outaouais (APO)	

Les chiffres-taxe au type Duval de France utilisés durant les années 1920

En France, jusqu'à la fin des années 1910, les principaux tarifs postaux sont restés quasiment stables en raison de la stabilité du franc français par rapport aux autres monnaies. Il n'y eut que deux changements de tarif notoires. Le premier en 1906 quand le tarif de la lettre simple fut abaissé de 15 à 10c, alignant le tarif français sur celui des autres principaux pays européens. Le deuxième en 1917 quand ce tarif fut ramené à 15c. Comme dans d'autres pays européens, le coût financier de la Première Guerre mondiale avait alors conduit la France à des contraintes économiques conduisant à l'augmentation de divers tarifs, dont ceux de la poste.

Durant la décennie des années 1920 qui a suivi, en raison des conséquences économiques à long terme de cette guerre, il y a eu en France une accélération de l'inflation et une dépréciation du franc français par rapport à d'autres monnaies. Les principaux tarifs postaux ont dû être augmentés afin de tenir compte de cette inflation. Les tarifs du service intérieur ont ainsi été modifiés à six reprises et ceux pour l'étranger à sept reprises. Le tarif de la lettre simple du service intérieur est ainsi passé de 15c le 1^{er} janvier 1920 à 50c le 9 août 1926, alors que celui de la lettre simple du service étranger passait de 25c à 1fr50. Ces tarifs sont ensuite stables pendant une dizaine d'années, jusqu'en 1937.

Dans le présent article, nous présentons tous les chiffres-taxe ayant servi en France au cours des années 1920. Au cours des années 1930 il n'y eut aucune nouvelle émission de chiffre-taxe. Un seul autre chiffre-taxe, celui à 5fr, sera émis en 1941 avant le remplacement de tous les chiffres-taxe au type Duval par ceux au type gerbes en 1943.

En France, le 1^{er} janvier 1920, six chiffres-taxe au type Duval étaient en service à la poste pour taxer les objets non ou mal affranchis, à savoir ceux à 5, 10, 15, 20, 30 et 50c.

À l'exception de celui à 15c émis lors du changement de tarif de 1906, ces chiffres-taxe étaient en service depuis le début des années 1890.



Au cours des années 1920, les différentes augmentations de tarifs pour le courrier domestique ont rendu nécessaire l'émission de nouvelles valeurs, soit celles de 25c et de 1, 2 et 3fr.



De plus, la Convention de Madrid de 1920 de l'Union postale universelle a introduit à partir du 1^{er} avril 1921 un minimum de taxation pour les correspondances internationales insuffisamment affranchies. Cette décision a eu pour conséquence en France l'émission de trois nouveaux chiffres-taxe, à 40, 45 et 60c.



Durant cette même période, cinq de ces treize valeurs, celles à 15, 20, 25, 40 et 45c, seront retirées du service en raison de leur inutilité ou de leur faible usage. Le retrait des chiffres-taxe à 15, 25 et 45c a fait qu'à partir de 1925 seul celui à 5c est resté en service pour les taxations de type x5 centimes.

Dans le tableau suivant, nous donnons les principaux tarifs, en centime, mis en vigueur pendant les années 1920 pour le service intérieur français.

Tarifs du service intérieur français

		1.1.1917	1.4.1920	14.7.1922	25.3.1924	16.7.1925	1.5.26	9.8.26
Lettres	20g	15	25	25	25	30	40	50
	50g	25	40	40	45	50	65	75
	100g	30	50	50	60	75	90	100
Factures 20g ou moins		5	25*	15	20	25	30	40
Imprimés sous bande (30g)		3	5**	5	5	10	15	15
Imprimés sous enveloppe ouverte (50g)		5	5	5	5	10	15	15
Cartes de visite	0 mot***	5	5	5	5	10	15	15
	5 mots	10	10	15	15	15	40	25
Cartes postales	0 mot	5	5	10	10	10	15	15
	5 mots	10	15	10	10	15	20	25
	Illustrées	15	20	10	15	20	30	40
	Ordinaires	15	20	20	20	20	30	40
Poste restante			20****	20	20	20	30	30
Taxe minimale service intérieur	Journaux				5	5	10	10
	Autres				20	20	30	30
Taxe minimale service étranger			30 ^a		45 ^b	40 ^c	50 ^d	60 ^e

*Le tarif facture est supprimé le 1^{er} avril 1920

** À partir de cette date, les imprimés sous bande sont assimilés aux imprimés sous enveloppe ouverte

***Les cartes de visite 0 mot sont assimilées aux imprimés sous enveloppe ouverte

**** Création le 1^{er} mai 1920

La taxe minimale pour les objets provenant de l'étranger est une décision de la Convention de l'UPU tenue à Madrid en 1920, décision applicable à partir du 1^{er} avril 1921.

a : à partir du 1^{er} avril 1921; b : à partir du 1^{er} avril 1924; c : à partir du 1^{er} octobre 1925
d : à partir du 1^{er} février 1926; e : à partir du 1^{er} août 1926

À part quelques modifications mineures après 1930, les principaux tarifs d'août 1926 resteront en vigueur jusqu'au 11 juillet 1937.

Taxation des objets provenant de l'étranger

Si la taxation des objets du service intérieur reste assez simple, le double de l'insuffisance d'affranchissement, celle des objets provenant de l'étranger s'avère plus difficile à comprendre en raison des problèmes posés par le passage d'une monnaie à une autre. Depuis la Convention de Paris de 1878 établissant l'Union Postale Universelle (UPU), c'est le franc français qui avait été retenu comme monnaie étalon en raison de sa grande stabilité. Cet étalon continuera d'être utilisé jusqu'à la Convention de Madrid de 1920, où il sera décidé que désormais l'étalon à utiliser sera le franc-or dont la valeur est indépendante des monnaies nationales. En 1920, il y avait encore parité entre le franc français et le franc-or, mais cette parité ne résistera pas bien longtemps en raison de la dépréciation du franc français par rapport aux autres monnaies. Pour les échanges postaux, le taux de conversion franc-or/franc français évoluera en fonction de l'augmentation du tarif de la lettre en France. Il sera ainsi de 4 à partir d'octobre 1925, de 5 à partir de février 1926 et de 6 à partir d'août 1926 et jusqu'en 1937.

Pour les objets insuffisamment affranchis provenant de l'étranger, les règles de l'UPU stipulent depuis la Convention de Rome de 1906 que le bureau expéditeur doit indiquer l'insuffisance sous la forme d'un T, manuscrit ou imprimé, et de la somme à percevoir par le bureau destinataire, en franc et centime. Après la Convention de Madrid de 1920, la somme à percevoir doit donc être indiquée en franc-or et centime-or.

Dans le cas de la France, la somme à percevoir pour les objets non affranchis provenant de l'étranger peut être calculée comme le double de l'affranchissement qui aurait été nécessaire si ces objets avaient été expédiés de France vers l'étranger.

Pour les objets insuffisamment affranchis, la taxe à percevoir peut être calculée comme le double de l'insuffisance exprimée en monnaie d'origine multiplié par le rapport tarif français/tarif du pays d'origine, soit :

$$\text{taxe} = \text{insuffisance} \times (\text{tarif français/tarif pays d'origine}) \times 2.$$

Ce calcul pouvait conduire à une somme à percevoir avec une fraction inférieure à 5 centimes. Dans un tel cas, la taxe était en général arrondie aux 5c supérieurs.

Les tarifs postaux français et ceux des pays étrangers n'étant pas modifiés aux mêmes dates, il aurait été difficile de construire ce texte en fonction de ces divers changements de tarifs. L'émission des divers chiffres-taxe suivant soit les changements de tarifs du service intérieur, soit les modifications des règles de l'UPU pour les correspondances internationales.

Pour des raisons de clarté du texte et de simplification, les différents chiffres-taxe en service durant les années 1920 vont être présentés par ordre croissant de valeur et non par ordre chronologique d'émission.

5 centimes bleu (YT 28)

Le chiffre-taxe à 5c bleu au type Duval a été émis pour la première fois le 22 janvier 1894. Il a été imprimé à plat en feuilles de 150 timbres jusqu'en 1933, puis sur rotative en feuilles de 100 timbres de 1934 à 1938. Il a été retiré officiellement du service le 1^{er} février 1941.



Dans les années 1920, ce chiffre-taxe a pu être utilisé seul à de rares occasions et pendant de courtes durées.

Dans le service intérieur, la taxe à appliquer étant le double d'une insuffisance, l'utilisation du chiffre-taxe à 5c seul n'était pas possible dans de tels cas. Dans le service intérieur, il n'a pu être utilisé seul que dans le cas de la taxe minimale applicable aux journaux et périodiques insuffisamment affranchis et seulement du 25 mars 1924 au 30 avril 1926.

Ce chiffre-taxe ne pouvait être utilisé seul que dans les rares cas d'objets provenant de l'étranger et pour des insuffisances inférieures à 3c. De plus, une telle utilisation du chiffre-taxe à 5c seul n'a théoriquement pu avoir lieu qu'en 1920 et jusqu'au 1^{er} avril 1921, date d'entrée en vigueur du minimum de taxation de 30c pour les objets provenant de l'étranger.



Carte postale postée le 26 juillet 1920 à Huttwilen (Thurgovie, Suisse) à destination de Metz (Moselle).



Carte postale postée le 17 avril 1920 à Vallorbe (Vaud, Suisse) à destination de Montbéliard (Doubs).

Affranchies à 7½c avec un timbre-poste au type Fils de Tell (YT 160), 7½c était le tarif intérieur suisse pour les cartes postales. Taxée au départ, T et 5 manuscrit. Taxée à l'arrivée à 5c avec un chiffre-taxe au type Duval (YT 28). Le tarif suisse pour une carte postale pour l'étranger était de 10c, insuffisance de 2½c, donc taxe de 5c. Il y avait parité franc français/franc suisse en 1920. Rare utilisation du chiffre-taxe à 5c seul dans les années 1920.



*Carte postée le 19 mai 1920 à Neukölln (Berlin, Allemagne) à destination de Strasbourg (Bas-Rhin).
 Affranchie à 30 pfg avec trois timbres à 10c au type Germania (YT 84). Taxée au départ, 5 manuscrit.
 Le tarif allemand des cartes postales pour l'étranger était de 40 pfg depuis le 6 mai 1920.
 Une insuffisance de 10pfg qui correspondait à $10pfg \times 10c/40pfg \times 2 = 5$ centimes.
 Taxée à 5c avec un chiffre-taxe au type Duval (YT 28).
Rare utilisation du chiffre-taxe à 5c seul dans les années 1920.*

Les seules autres occasions de taxations inférieures à 10c, pour lesquelles l'utilisation du chiffre-taxe à 5c était requise, concernaient des imprimés sous enveloppe ouverte insuffisamment affranchis du service intérieur. De tels cas ont toujours été assez rares.



*Imprimé sous enveloppe ouverte posté le 7 décembre 1922 à Nantes (Loire-Inférieure)
 à destination de Guérande (Loire-Inférieure). Affranchi à 2c avec un timbre-poste au type Blanc (YT 108).
 Taxé à 6c à l'arrivée le 8 avec deux timbres au type Duval, un à 1c et un à 5c, au double de l'insuffisance de 3c,
 le tarif des imprimés de 50g ou moins expédiés sous enveloppe ouverte était de 5c depuis le 1^{er} mai 1878.*

Utilisation très rare du chiffre-taxe à 5c (YT 28) pour une taxation dans le service intérieur inférieure à 10c .
 L'utilisation du chiffre-taxe à 1c (YT 10) après 1920, ici en 1922, est également rare,
 ce timbre n'était plus imprimé depuis 1907 et son utilisation après 1917 était quasi nulle.

Durant les années 1920, l'utilisation du chiffre-taxe à 5c dans le service intérieur a été nécessaire en général pour la taxe simple soit des lettres du 1^{er} échelon de poids soit de lettres du 2^{ème} échelon.



*Lettre (convocation) postée le 15 juin 1920 à Paris (Seine) à destination de Paris.
Lettre non affranchie taxée à 25c (taxe simple, loi du 1^{er} juin 1897), au tarif des lettres de 20g ou moins en vigueur depuis le 1^{er} avril 1920. Taxée avec deux chiffres-taxe au type Duval, un à 5c (YT 28) et un à 20c (YT 31). En 1920, il n'y avait pas de chiffre-taxe à 25c en service.*



*Lettre postée le 17 juillet 1928 à Paris (Seine) à destination de Maroilles (Nord).
Lettre officielle non affranchie et taxée à 75c avec trois chiffres-taxe au type Duval, un à 5c (YT 28), un à 20c (YT 31) et un à 50c (YT 37). Taxe simple en vertu de la loi du 1^{er} mai 1889, au tarif des lettres de 50g ou moins en vigueur depuis le 9 août 1926.
Utilisation du chiffre-taxe à 5c, car ceux à 15, 25 ou 45c n'était plus en service depuis 1925.*

En paire et surtout en combinaison, le chiffre-taxe à 5c a souvent été utilisé au cours des années 1920.



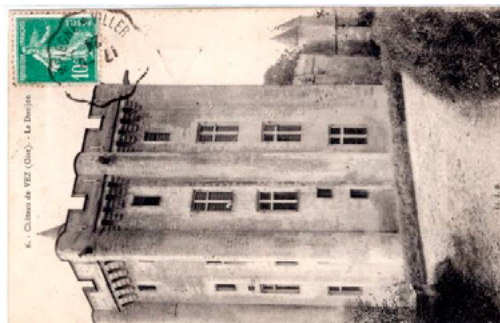
*Carte postale postée le 24 avril 1924 à Rouen (Seine-Inférieure) à destination de Nogent-sur-Oise (Oise).
Affranchie à 10c avec un timbre-poste à 10c au type Pasteur (YT 170).
Taxée à l'arrivée le 25 à 10c avec six chiffres-taxe, cinq à 1c (YT 10) et un à 5c (YT 28).
Le tarif des cartes postales 5 mots ou moins était de 15c depuis le 1^{er} avril 1920.
Utilisation rare du chiffre-taxe à 1c en 1924, timbre non imprimé depuis 1907.*



Carte postale postée le 7 septembre 1921 à Marseille à destination de Châteaurenard (Bouches-du-Rhône).
 Affranchie à 10c avec deux timbres-poste à 5c au type Semeuse, un vert (YT 137) et un jaune (YT 158).
 Taxée à l'arrivée le 8 à 10c avec deux chiffres-taxe à 5c au type Duval (YT 28).
 Le tarif des cartes postales 5 mots ou moins était de 15c depuis le 1^{er} avril 1920.



Imprimé posté le 30 septembre 1923 à Orléans (Loiret) à destination d'Orléans,
 Affranchi à 5c avec un timbre-poste au type Semeuse (YT 158), au tarif des imprimés sous enveloppe ouverte en
 vigueur depuis le 1^{er} mai 1878. Redirigé en poste restante vers Pithiviers (Loiret).
 Taxée à 20c avec 4 chiffres-taxe à 5c au type Duval (YT 28),
 pour le service de poste restante en vigueur depuis le 1^{er} avril 1920.



Carte postale postée le 17 juin 1924 dans l'Oise (cachet ferroviaire Villers-Cotterets à Compiègne)
 à destination d'Ivry (Seine), taxée au départ, T dans un triangle.
 Affranchie à 10c avec un timbre-poste au type Semeuse (YT 159), le tarif des cartes postales illustrées
 était de 15c depuis le 25 mars 1924. Taxée à l'arrivée à 20c avec quatre chiffres-taxe à 5c (YT 28).
 Cette carte a été traitée par erreur comme carte postale ordinaire dont le tarif était alors de 20c.

10 centimes brun (YT 29)

Le chiffre-taxe à 10c brun au type Duval a été émis pour la première fois le 24 décembre 1893. Il a été imprimé à plat en feuilles de 150 timbres jusqu'en 1933, puis sur rotative en feuilles de 100 timbres de 1934 à 1942. Il a été retiré du service en 1943. C'est le chiffre-taxe resté en service de manière ininterrompue pendant la période la plus longue, 50 ans!



Seul, ce timbre a pu servir de 1920 à 1925 à plusieurs occasions, tant dans le service intérieur que dans le service étranger.



*Carte postale postée le 14 juillet 1920 à destination de Strasbourg (Haut-Rhin).
Affranchie à 15c avec un timbre-poste au type Semeuse (YT 130), taxée au départ T et 10 manuscrit.
Taxée à l'arrivée le 17 à 10c avec un chiffre-taxe au type Duval (YT 29). Le tarif des cartes postales
du service intérieur était de 20c depuis le 1^{er} avril 1920, insuffisance de 5c et donc taxe de 10c.*



*Carte postale postée le 20 septembre 1920 à Carcassonne (Aude) à destination de
Semur-en Brionnais (Saône-et-Loire). Affranchie à 10c avec un timbre-poste au type Semeuse (YT 138).
Taxée à l'arrivée le 21 à 10c avec un chiffre-taxe au type Duval (YT 29). Le tarif des cartes postales
5 mots ou moins était de 15c depuis le 1^{er} avril 1920. Insuffisance de 5c et donc taxe de 10c.*



*Carte postale postée le 5 mai 1923 à Cayeux-sur-Mer (Somme) à destination de Compiègne (Oise).
Affranchie à 5c avec un timbre-poste au type Semeuse (YT 158), taxée au départ T dans un triangle.
Taxée à l'arrivée le 6 à 10c avec un chiffre-taxe au type Duval (YT 29).
Le tarif des cartes postales 5 mots était de 10c depuis le 1^{er} avril 1921. Insuffisance de 5c, taxe de 10c.*



Carte postale postée le 23 août 1920 à Lugano (Suisse) à destination de Paris (Seine).
 Affranchie à 5c avec un timbre-poste au type Fils de Tell (YT 136). Taxée au départ, T et 10 manuscrit.
 Taxée à l'arrivée le 25 à 10c avec un chiffre-taxe au type Duval (YT 29).
 Le tarif suisse des cartes postales pour l'étranger était alors de 10c, insuffisance de 5c et donc taxe de 10c.



Lettre postée en décembre 1920 à Munich (Bavière, Allemagne) à destination de Metz (Moselle).
 Affranchie à 60 pfennig avec deux timbres-poste à 30 pfg au type Bavaria (YT 122).
 Taxée à l'arrivée le 31 à 10c avec un chiffre-taxe au type Duval (YT 29).
 Le tarif des lettres de l'Allemagne pour la France était alors de 80 pfg. Insuffisance de 20 pfg qui conduit à
 calculer une taxe de $20\text{pfg} \times 25\text{c}/80\text{pfg} \times 2 = 12,5\text{c}$, arrondie à 10c.

En multiple ou en combinaison comme valeur d'appoint le chiffre-taxe à 10c a été couramment utilisé durant toute la période étudiée.



Carte postale postée le 27 octobre 1923 à La Recousse (Pas-de-Calais) à destination de Saint-Pons-de-Mauchiens (Hérault). Carte non affranchie, taxée au départ, T dans un triangle.
 Taxée à l'arrivée le 1^{er} octobre à 20c avec deux chiffres-taxe à 10c au type Duval (YT 29).
 Le tarif des cartes postales illustrées étaient de 10c depuis le 14 juillet 1922.
 Insuffisance de 10c et donc taxe de 20c.



*Carte de visite postée à destination de Combrée (Maine-et-Loire).
 Affranchie à 20c avec 4 timbres-poste à 5c au type Blanc (YT 111), annulation au crayon.
 Taxée à l'arrivée à Combrée le 29 mai 1926 avec 3 chiffres-taxe au type Duval,
 deux à 10c (YT 29) et un à 20c (YT 31). Le tarif des cartes de visite 5 mots ou moins
 était de 40c du 1^{er} mai au 8 août 1926, insuffisance de 20c et taxe de 40c.*

15 centimes vert-jaune (YT 30)

Le chiffre-taxe à 15c vert-jaune au type Duval a été émis pour la première fois en février 1894. Il a été imprimé à plat en feuilles de 150 timbres de 1893 à 1905. Il cessa d'être imprimé de 1906 à 1916, puis fut imprimé de nouveau en 1917 sur du papier GC. Il a été retiré officiellement du service le 28 avril 1923.



Millésime 7 de 1897



Millésime 7 GC de 1917

Jusqu'en 1906, il servait à la taxation simple des lettres non affranchies de 20g ou moins expédiées par des institutions officielles. Suite au changement de tarif de 1906 abaissant le tarif de ces lettres du service intérieur de 15 à 10c, il devint quasiment inutile et son impression a cessé dès 1905 en prévision de ce changement.

Le changement de tarif du 1^{er} janvier 1917 ramenant le tarif des lettres de 20g ou moins du service intérieur à 15c, son impression a recommencé. Son utilisation restant peu courante, l'impression de 1917 semble avoir été suffisante et fut la seule jusqu'à son retrait définitif

Ce timbre a pu servir seul dans les deux cas suivants :

- jusqu'au 31 mars 1920 pour la taxation des lettres officielles à taxer en port simple
- jusqu'au 31 mars 1921 pour la taxation d'objets insuffisamment affranchis provenant de l'étranger.

Après le changement de tarif du 1^{er} avril 1920, ce timbre a surtout été utilisé en paire ou en combinaison comme valeur d'appoint, jusqu'à son retrait définitif le 28 avril 1923.



*Lettre officielle (convocation) postée le 11 octobre 1920 à Paris (Seine) à destination de Paris.
Lettre non affranchie, taxée à 25c avec deux chiffres-taxe au type Duval, un à 10c (YT 29) et un à 15c (YT 30).
Il n'y avait pas de chiffre-taxe à 25c en service en 1920.
Taxe simple à 25c en vertu du tarif du 1^{er} juin 1897 concernant les convocations à des examens.*



*Lettre postée le 6 juillet 1921 à Fairmount (Illinois, USA) à destination de Londres (Angleterre).
Entier postal à 2 cents au type George Washington. Taxé au départ, T dans un hexagone.
Lettre réexpédiée le 22 à Paris (Seine), sans autre affranchissement, arrivée le 22.
Taxée à 15c à l'arrivée avec un chiffre-taxe au type Duval (YT 30).
Taxé à 15c pour une raison inconnue. Le tarif des lettres vers l'Angleterre ou la France était de 5 cents,
une insuffisance de 3 cents qui aurait dû engendrer alors une taxe de 30c en France.
De plus, une taxe minimale de 30c pour les objets provenant de l'étranger était en vigueur depuis le 1^{er} avril 1921.*



*Carte postale postée le 18 septembre 1921 à Florenville (Luxembourg, Belgique) à destination de Paris (Seine).
Affranchie à 25c avec un timbre-poste au type Perron liégeois (YT 164), taxée au départ T.
Taxée à l'arrivée à 30c avec deux chiffres-taxe à 15c au type Duval.
Le tarif belge pour une carte postale ordinaire vers la France était alors de 30c.
Insuffisance de 5c, mais taxe minimale de 30c pour les objets de l'étranger en vigueur depuis le 1^{er} avril 1921.*



*Lettre postée le 12 octobre 1922 à Baile Atha Cliath (Dublin, Irlande) à destination de Paris (Seine).
Affranchie à 2 pence avec un timbre-poste au type Georges V surchargé (YT 4), taxée au départ, T et 35
manuscrits. Taxée à l'arrivée à 35c avec deux chiffres-taxe au type Duval, un à 15c (YT 30) et un à 20c (YT 31).
Le tarif d'une lettre pour la France était alors de 3 pence.
Insuffisance de 1 penny correspondant à une taxe de $1p \times 50c/3p \times 2 = 33,33$, arrondie à 35c.*



*Lettre postée le 14 décembre 1922 à Londres (Grande-Bretagne) à destination de Neuilly-sur-Seine (Seine).
Affranchie à 2½ pence avec 2 timbres-poste au type Georges V, à 1 penny (YT 140) et à 1½ penny (YT 141).
Taxée au départ, T et 30 (centimes-or), le tarif pour la France était alors de 3 pence.
Taxée à l'arrivée le 15 à 30c avec deux chiffres-taxe au type Duval (YT 30),
car une taxe minimale de 30c pour les objets provenant de l'étranger était en vigueur depuis le 1^{er} avril 1921.*

20 centimes vert olive (YT 31)

Le chiffre-taxe à 20 centimes vert olive au type Duval a été émis en juin 1906. Il a été imprimé de 1906 à 1926. Il a été retiré du service le 1^{er} mai 1926, suite au passage de 20 à 30c de la taxe minimale sur les objets du service intérieur insuffisamment affranchis.



Le chiffre-taxe à 20c vert-olive a été émis suite au changement de tarif du 16 avril 1906 qui abaissait le tarif de la lettre simple du service intérieur de 15 à 10c. Il représentait alors la taxe pour les lettres de 15g ou moins non affranchies.

Seul, il a servi à la taxation de plusieurs objets dans les années 1920 :

- cartes de visite 0 mots non affranchies, du 16 juillet 1925 au 30 avril 1926
- cartes postales 0 mots non affranchies, du 14 juillet 1922 au 30 avril 1926
- cartes postales 5 mots non affranchies, du 14 juillet 1922 au 15 juillet 1925
- cartes postales illustrées non affranchies, du 14 juillet 1922 au 24 mars 1924
- taxe pour la poste restante, du 1^{er} avril 1920 au 30 avril 1926
- taxe minimale des objets du service intérieur autres que les journaux, du 25 mars 1924 au 30 avril 1926



*Lettre postée le 23 avril 1922 à Paris (Seine) à destination de Nice (Alpes-Maritimes), redirigée vers Toulon (Var).
Affranchie à 25c avec un timbre-poste au type Semeuse (YT 140), au tarif des lettres de 20g ou moins
en vigueur depuis le 1^{er} avril 1920. Taxée à 20c avec un chiffre-taxe au type Duval (YT 31)
pour le service de poste restante établi depuis le 1^{er} mai 1920.*



*Carte postale postée le 24 août 1925 à Saint-Léger-Vauban (Yonne) à destination d'Orléans (Loiret).
Affranchie à 10c avec deux timbres-poste à 5c au type Semeuse (YT 158).
Le tarif des cartes postales 5 mots était de 15c depuis le 16 juillet 1925, insuffisance de 5c
mais taxe de 20c, taxe minimale en vigueur depuis le 25 mars 1924.*



*Lettre postée le 19 avril 1926 à Troyes (Aude) à destination de Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).
Affranchie à 25c avec un timbre-poste au type Semeuse (YT 140). Taxée à l'arrivée le 20 avril avec un chiffre-
taxe à 20c au type Duval (YT 31). Le tarif des lettres de 20g ou moins était de 30c depuis le 16 juillet 1925,
insuffisance de 5c, mais un minimum de taxation de 20c était en vigueur depuis le 25 mars 1924.*



*Facture postée le 29 mars 1924 à Marseille (Bouches-du-Rhône) à destination de Bram (Aude).
Affranchie à 15c avec un timbre-poste au type Semeuse (YT 130), taxée à l'arrivée le 30 mars à 20c avec un
chiffre-taxe au type Duval (YT 31). Le tarif des factures était de 20c depuis le 25 mars précédent, insuffisance de
5c, mais un minimum de taxation de 20c était en vigueur depuis le 25 mars 1924.*

En paire ou en combinaison, il a eu de nombreuses applications jusqu'à son retrait en 1926.



*Carte postale postée le 15 juin 1921 à Montsoreau (Maine-et-Loire) à destination de Paris (Seine).
Carte non affranchie et taxée à l'arrivée à 40c avec deux chiffres-taxe à 20c au type Duval (YT 31).
Le tarif des cartes postales illustrées était de 20c depuis le 1^{er} avril 1920.
Insuffisance de 20c et donc taxe de 40c. Il n'y avait pas de chiffre-taxe à 40c à cette date.*



*Lettre postée le 3 juillet 1925 à Paris (Seine) à destination de Pont-L'Évêque (Calvados).
Affranchie à 25c avec un timbre-poste au type Semeuse (YT 140), taxée à l'arrivée le 4 juillet
pour excès de poids, avec deux chiffres-taxe à 20c au type Duval (YT 31).
Le tarif des lettres de 50g ou moins était de 45c depuis le 25 mars 1924, insuffisance de 20c et donc taxe de 40c.*



*Carte de visite postée le 24 juillet 1920 à Commercy (Meuse) à destination de Commercy.
Affranchie au tarif de 5c des cartes de visite 0 mots avec un timbre-poste au type Semeuse (YT 137).
Taxée à l'arrivée le 26 à 40c avec deux chiffres-taxe à 20c au type Duval (YT 31). Reclassée comme lettre, tarif de
25c, en raison d'inscriptions manuscrites non autorisées. Insuffisance de 20c et donc taxe de 40c.*



*Carte postale postée le 31 octobre 1925 à Détroit (Michigan, USA) à destination de Paris (Seine).
Affranchie à 2 cents avec un timbre-poste au type Washington (YT 229). Taxée au départ, T et 10 centimes-or.
Taxée à 40c à l'arrivée en France avec deux chiffres-taxe à 20c au type Duval (YT 31).
En octobre 1925 le rapport franc-or/franc français était de 4.*

Après le changement de tarif du 1^{er} mai 1926, seul il ne représentait plus aucune taxation courante. Il fut donc retiré du service ce jour-là.

25 centimes rose (YT 32)

Le chiffre-taxe à 25 centimes rose au type Duval a été émis le 30 septembre 1923. Il n'y a eu qu'un seul tirage en 1923. Il a été retiré du service le 27 juillet 1925, moins de deux ans après son émission.



Étant donné sa valeur faciale, ce chiffre-taxe ne pouvait pas représenter le double d'une insuffisance d'affranchissement dans le service intérieur. Seul, il n'a servi qu'à la taxation simple d'objets officiels du service intérieur (lois du 29 mars 1889 et du 1^{er} juin 1897), jusqu'au 15 juillet 1925. N'ayant plus d'utilité spécifique après le changement de tarif du 16 juillet 1925, il fut retiré du service le 27 suivant.



*Lettre postée le 10 juin 1924 à Paris (Seine) à destination de Paris.
Lettre non affranchie, taxée à 25c avec un chiffre-taxe au type Duval (YT 32).
Taxe simple en raison de l'expéditeur, Université de Paris (loi du 1^{er} juin 1897),
tarif des lettres de 20g ou moins en vigueur jusqu'au 15 juillet 1925.*



*Lettre du Ministère des Affaires étrangères postée à Paris (Seine) le 3 juin 1925 à destination de Paris.
Lettre non affranchie, taxée à l'arrivée à 25c avec un chiffre-taxe au type Duval (YT32).
Taxe simple en raison du courrier officiel (loi du 29 mars 1889),
tarif des lettres de 20g ou moins en vigueur jusqu'au 15 juillet 1925.*



*Carte postale postée en mai 1924 à Ostende (Belgique) à destination du Havre (Seine-Inférieure).
Affranchie à 30c avec deux timbres-poste au type Albert 1^{er}, un à 10c (YT 194) et un à 20c (YT 196).
Taxée au départ, T, le tarif des cartes pour la France étant alors de 45c.
Taxée à 45c à l'arrivée, car un minimum de taxe de 45c était en vigueur depuis le 1^{er} avril 1924
pour les objets provenant de l'étranger. Taxée avec deux chiffres-taxe au type Duval,
un à 20c (YT 31) et un à 25c (YT 32), le chiffre-taxe à 45c ne sera mis en service que le 5 juillet 1924.*

30 centimes rouge (YT 33)

Le chiffre-taxe à 30 centimes rouge au type Duval a été émis en février 1894. Il a d'abord été imprimé à plat en feuilles de 150 timbres de 1893 à 1905. Il servait à la taxation des lettres du 1^{er} échelon du service intérieur non affranchies. Il a cessé d'être imprimé en 1905 en prévision du passage du tarif de la lettre de 15 à 10c. Son impression à plat a repris de 1917 suite au changement de tarif du 1^{er} janvier 1917. En 1917 et 1919, il a été imprimé sur du papier GC, puis jusqu'en 1932 sur du papier blanc. Il a ensuite été imprimé sur rotative de 1934 à 1942.

Avec le chiffre-taxe à 10 centimes, ce fut celui le plus utilisé, pendant plus de cinquante ans. Il a officiellement été retiré du service en 1943.



Seul, ce timbre a eu de nombreuses applications pendant les années 1920, entre autres :

- taxe des lettres de 20g ou moins non affranchies du 1^{er} janvier 1917 au 31 mars 1920
- taxe des cartes postales non affranchies du 1^{er} janvier 1917 au 31 mars 1920
- taxe des cartes postales 5 mots non affranchies du 16 juillet 1925 au 30 avril 1926
- taxe des cartes de visite 5 mots non affranchies du 14 juillet 1922 au 30 avril 1926
- taxe des cartes de visite 0 mots non affranchies du 1^{er} mai 1926 au 11 juillet 1937
- minimum de taxation des objets provenant de l'étranger du 1^{er} avril 1921 au 31 mars 1924
- minimum de taxation des objets du service intérieur du 1^{er} mai 1926 au 4 janvier 1942
- taxe pour la poste restante du 1^{er} mai 1926 au 4 janvier 1942

Ce timbre a de plus été utilisé à de très nombreuses reprises pour des taxations à 40, 60, 70, 80, etc. quand des chiffres-taxe à ces valeurs n'étaient pas en service.



Lettre postée à Abbeville (Somme) le 27 avril 1920 à destination de Paris (Seine).

Affranchie à 10c avec un timbre-poste au type Semeuse (YT 138).

Taxée à 30c avec un chiffre-taxe au type Duval (YT 33). Le tarif des lettres de 20 g ou moins du service intérieur était de 25c depuis le 1^{er} avril 1920. Insuffisance de 15c et donc taxe de 30c.



Carte de visite (entier postal) postée le 4 juin 1920 à Paris (Seine) à destination de Paris.

Affranchie à 10c, entier postal à 5c au type Semeuse (YT 51) et timbre-poste à 5c au type Semeuse (YT 137).

La carte de visite n'ayant pas été scellée, elle est probablement taxée en raison d'un excès de mots manuscrits. Taxée à 30c en tant que lettre avec un chiffre-taxe au type Duval (YT 33), le tarif des lettres de 20g ou moins du service intérieur en vigueur depuis le 1^{er} avril 1920 était de 25c, insuffisance de 15c, donc taxe de 30c.



Lettre postée le 12 novembre 1921 à Cannes (Alpes-Maritimes) à destination de Rennes (Ille-et-Vilaine).

Affranchie à 25c avec un timbre au type Semeuse (YT 140). Taxée pour excès de poids, mention manuscrite 31. Taxée à 30c avec un chiffre-taxe au type Duval (YT 33), au double de l'insuffisance de 15c. Le tarif des lettres de 50g ou moins du service intérieur en vigueur depuis le 1^{er} avril 1920 était de 40c.



**Carte postale postée le 19 octobre 1922 à Genève (Suisse) à destination de Tours (Indre-et-Loire).
 Affranchie à 10c avec un timbre-poste au type Guillaume Tell (YT 161).
 Taxée au départ, T, le tarif suisse des cartes postales pour l'étranger était en 1922 de 25c.
 Taxée à l'arrivée à 30c avec un chiffre-taxe au type Duval (YT 33),
 au minimum de taxation des objets provenant de l'étranger en vigueur depuis le 1^{er} avril 1921.**



**Lettre non affranchie postée le 31 décembre 1925 au Mans (Sarthe) à destination du Mans.
 Taxée à 60c avec deux chiffres-taxe à 30c au type Duval (YT 33), au double de l'insuffisance de 30c,
 tarif pour les lettres de 20g ou moins du service intérieur en vigueur depuis le 16 juillet 1925.**



**Lettre postée le 4 juin 1926 à Saint-Félix (Haute-Savoie) à destination de Paris (Seine).
 Affranchie à 30c avec un timbre à 5c au type Blanc (YT 111) et un à 25c au type Semeuse (YT 140).
 Taxée à 30c avec un chiffre-taxe au type Duval (YT 33),
 le tarif de la lettre de 20g ou moins était de 40c depuis le 1^{er} mai 1926, insuffisance de 10c,
 mais une taxation minimale de 30c était en vigueur depuis le 1^{er} mai 1926.**



**Lettre postée le 31 janvier 1929 à Troyes (Aube) à destination de Questembert (Morbihan).
 Affranchie à 50c avec un timbre-poste au type Semeuse (YT 199), au tarif des lettres de 20g ou moins en
 vigueur depuis le 9 août 1926. Lettre expédiée en poste restante, non réclamée dans le délai réglementaire et
 retournée à Troyes. Taxée à 30c avec un chiffre-taxe au type Duval (YT 33) au retour à Troyes le 2 mars pour
 payer la taxe de poste restante en vigueur depuis le 1^{er} mai 1926.**



*Lettre postée le 25 novembre 1924 à Belfast (Royaume-Uni) à destination de Marseille (Bouches-du-Rhône).
Affranchie à 1½ penny avec un timbre-poste au type George V (YT 161). Taxée au départ, T manuscrit.
Le tarif britannique pour une lettre vers l'étranger était alors de 2½ pence. Insuffisance de 1 penny,
qui conduit à une taxe de 1p x 75c/2,5p x 2 = 60 centimes.*

Pour plus de détails sur l'utilisation du chiffre-taxe rouge à 30c, on pourra consulter mon article paru dans Philabec en 2026.

40 centimes rose (YT 35)

Le chiffre-taxe à 40 centimes rose au type Duval a été émis le 31 décembre 1925. Il n'y a eu qu'un seul tirage en 1925. Il a été retiré le 9 août 1926, après seulement 7 mois.



Ce chiffre-taxe représentait la taxe minimale à appliquer aux objets mal affranchis provenant de l'étranger, taxe qui était passée à 40c depuis le 1^{er} octobre 1925 et qui passera à 50c dès le 1^{er} février 1926. Il n'a donc pu servir à cet effet que pendant un mois.

Il servira ensuite du 1^{er} mai 1926 au 8 août 1926, environ 4 mois, pour la taxation des lettres officielles de 20g ou moins non affranchies. Il a été retiré du service le 9 août 1926 quand le tarif des lettres de 20g ou moins du service intérieur est passé à 50c.



*Lettre postée le 27 janvier 1926 à Rambouillet (Seine-et-Oise) à destination du Mans (Sarthe).
Affranchie à 30c avec 2 timbres-poste au type Semeuse, un à 10c (YT 159) et un à 20c (YT 39).
Taxée à 40c avec un chiffre-taxe au type Duval (YT 35) pour excès de poids, le tarif pour une lettre de 50g ou
moins était de 50c depuis le 17 juillet 1925, insuffisance de 20c et donc taxe de 40c.*



*Lettre postée le 11 août 1926 à Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle) à destination de Nancy.
 Affranchie à 40c avec un timbre-poste au type Semeuse (YT 194).
 Taxée à l'arrivée à 70c avec deux chiffres-taxe au type Duval, un à 30c (YT 33) et un à 40c (YT 35).
 Le tarif des lettres de 20g ou moins du service intérieur était passé à 50c depuis le 8 août,
 de plus cette lettre pesait plus de 20g et le tarif des lettres de 50g ou moins était alors de 75c.
 Il y avait une insuffisance de 35c, donc taxe de 70c.*



*Lettre postée le 29 juin 1926 à Paris (Seine) à destination de Rennes (Ille-et-Vilaine).
 Lettre non affranchie et taxée à 80c avec deux chiffres-taxe au type Duval (YT 35).
 Le tarif des lettres de 20g ou moins était de 40c depuis le 1^{er} mai 1926,
 insuffisance de 40c et donc taxe de 80c.*

45 centimes vert (YT 36)

Le chiffre-taxe à 45 centimes vert au type Duval a été émis le 5 juillet 1924. Il n'y a eu qu'un seul tirage en 1924. Il a été retiré du service le 27 juillet 1925, soit un peu plus d'un an après son émission.



Ce chiffre-taxe représentait la taxe minimale à appliquer aux objets provenant de l'étranger, taxe qui était passée à 45c depuis le 1^{er} avril 1924, mais sera ramenée à 40c le 1^{er} octobre 1925.



*Carte postale postée le 1^{er} décembre 1924 à Cologne (Köln, Allemagne) à destination de Paris (Seine).
Affranchie à 15 pfennig avec deux timbres-poste, un à 5pf au type Aigle héraldique (YT 349)
et un à 10pf au type Heinrich von Stephan (YT 359). Taxée à 45c à l'arrivée le 2 décembre
avec un chiffre-taxe au type Duval (YT 36). Le tarif des cartes postales pour la France était alors de 20pf,
insuffisance de 5pf mais depuis le 1^{er} avril 1924 une taxe minimale de 45c était en vigueur.*



*Carte postale postée le 7 septembre 1925 à Champéry (Suisse) à destination de Paris (Seine).
Affranchie à 10c avec un timbre-poste au type Guillaume Tell (YT 161). Taxée au départ, T et 331/3.
Taxée à l'arrivée le 8 à 45c avec un chiffre-taxe au type Duval (YT 36).
Le tarif suisse des cartes postales pour la France était alors de 20c, insuffisance de 10c,
mais depuis le 1^{er} avril 1924 une taxe minimale de 45c était en vigueur.*

Seul, il a aussi pu servir du 5 juillet 1924 au 15 juillet 1925 à la taxation des lettres officielles de 50g ou moins non affranchies.

Après son retrait en 1925, il a pu servir en combinaison quelques temps, mais son utilisation est restée rare.



*Carte postale postée le 11 août 1927 à Verdun-sur-Meuse (Meuse) à destination de Paris (Seine).
Carte non affranchie, taxée au départ, T. Taxée à l'arrivée à 50c avec deux chiffres-taxe au type Duval,
un à 5c (YT 28) et un à 45c (YT 36). Le tarif des cartes postales 5 mots ou moins était de 25c
depuis le 9 août 1926. Insuffisance de 25c et donc taxe de 50c.*

50 centimes lilas (YT 37)

Le chiffre-taxe à 50 centimes lilas au type Duval a été émis en mai 1895. Il a été imprimé à plat en feuilles de 150 timbres de 1894 à 1906, puis de 1918 à 1933. Il a ensuite été imprimé sur rotative en feuilles de 100 timbres de 1934 à 1942. Il a été retiré du service du 16 juillet 1925 à février 1926, pas de tirage en 1925, puis retiré définitivement du service en 1943.



Seul, ce timbre a eu de nombreuses applications au cours des années 1920, entre autres :

- taxe des lettres de 50g ou moins non affranchies jusqu'au 31 mars 1920
- taxe des lettres de 20g ou moins non affranchies du 1^{er} avril 1920 au 15 juillet 1925
- taxe des factures de 20g ou moins non affranchies du 1^{er} avril 1920 au 13 juillet 1922, puis du 16 juillet 1925 au 30 avril 1926
- taxe des cartes postales et des cartes de visite 5 mots non affranchies du 9 août 1926 au 11 juillet 1937
- taxe des cartes de visite 5 mots contenant plus de 5 mots du 9 août 1926 au 11 juillet 1937
- taxe des lettres officielles de 20g ou moins non affranchies du 9 août 1926 au 11 juillet 1937
- taxe des lettres de 50g ou moins affranchies au tarif des lettres de 20g ou moins du 1^{er} mai 1926 au 11 juillet 1937
- minimum de taxation des objets provenant de l'étranger du 1^{er} février 1926 au 31 juillet 1926



Lettre postée le 2 juin 1921 à Mayenne (Mayenne) à destination de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord). Lettre non affranchie, taxée à 50c avec un chiffre-taxe au type Duval (YT 37) à l'arrivée le 3 juin, au double du tarif des lettres de 20g ou moins en vigueur depuis le 1^{er} avril 1920.



Lettre postée le 7 juillet 1926 à Amiens (Somme) à destination du Mans (Sarthe). Affranchie à 40c avec un timbre-poste au type Semeuse (YT 194). Taxée à l'arrivée le 8 juillet pour excès de poids. Le tarif des lettres de 50g ou moins était de 65c depuis le 1^{er} mai 1926, insuffisance de 25c et donc taxe de 50c.



Lettre postée le 25 février 1928 à Lille (Nord) à destination de Dunkerque (Nord). Lettre officielle non affranchie, taxée à l'arrivée le 27 février à 50c avec un chiffre-taxe au type Duval (YT 37), taxe simple en vertu de la loi du 1^{er} mai 1889. Le tarif des lettres de 20g ou moins était de 50c depuis le 9 août 1926.



Lettre postée le 13 février 1927 à Cannes (Alpes-Maritimes) à destination du Mans (Sarthe). Affranchie à 50c avec un timbre-poste au type Semeuse (YT 199). Taxée à l'arrivée le 15 juillet avec un chiffre-taxe à 50c au type Duval (YT 37) pour excès de poids. Le tarif des lettres de 50g ou moins était de 75c depuis le 9 août 1926, insuffisance de 25c et donc taxe de 50c.



Carte de visite postée en 1929 à Paris (Seine) à destination de Saumur (Maine-et-Loire). Affranchie à 25c avec un timbre-poste au type Semeuse (YT 235). Taxée à l'arrivée avec un chiffre-taxe à 50c au type Duval (YT 37) pour un nombre de mots supérieur à 5. La carte de visite a donc été traitée comme une lettre, tarif de 50c depuis le 9 août 1926. Insuffisance de 25c et donc taxe de 50c.



*Lettre postée le 4 juin 1928 à Firminy (Loire) à destination de Romorantin (Loir-et-Cher).
Lettre non affranchie, taxée au départ, T, la franchise militaire (FM) a été refusée.
Taxée à l'arrivée le 5 à 1fr avec deux chiffres-taxe à 50c au type Duval (YT 37). Le tarif des lettres de
20g ou moins était de 50c depuis 9 août 1926. Insuffisance de 50c, donc taxe de 1fr.*

60 centimes vert (YT 38)

Le chiffre-taxe à 60 centimes vert au type Duval a été émis le 31 décembre 1925. Il a été imprimé à plat en feuilles de 150 timbres de 1925 à 1932, puis ensuite sur rotative en feuilles de 100 timbres de 1935 à 1939. Il a été retiré du service le 13 juillet 1939.



Seul, ce timbre a eu les applications suivantes au cours des années 1920 :

- taxe des lettres de 20g ou moins non affranchies du 31 décembre 1925 au 30 avril 1926 (4 mois)
- taxe des factures de 20g ou moins non affranchies du 1^{er} mai 1926 au 8 août 1926 (moins de 4 mois)
- taxe des cartes postales non affranchies du 1^{er} mai 1926 au 8 août 1926
- taxe minimale pour les objets provenant de l'étranger du 1^{er} août 1926 au 31 décembre 1934



*Lettre postée le 24 mars 1926 à Brest (Finistère) à destination d'Angers (Maine-et-Loire).
Lettre non affranchie taxée à l'arrivée à 60c avec un chiffre-taxe au type Duval (YT 38). Le tarif des lettres de
20 g ou moins était de 30c depuis le 16 juillet 1925. Insuffisance de 30c et donc taxe de 60c.*



Lettre postée le 19 novembre 1927 à La Rochelle (Charente-Inférieure) à destination de La Rochelle. Lettre non affranchie arrivée le 21 et taxée à 1fr avec deux chiffres-taxe au type Duval, un à 40c (YT 35) et un à 60c (YT 38). Le tarif des lettres de 20g ou moins était de 50c depuis le 9 août 1926, insuffisance de 50c et donc taxe de 1fr.



Carte postale postée le 23 août 1926 en Allemagne à destination de Metz (Moselle). Affranchie à 10pfg avec deux timbres-poste au type aigle héraldique (YT 349). Taxée au départ, T et 10 manuscrits. Le tarif des cartes postales pour l'étranger était de 15pfg depuis le 1^{er} janvier 1925. Taxée à l'arrivée à 60c avec un chiffre-taxe au type Duval (YT 38). Insuffisance de 5pfg, mais taxe minimale de 60c en vigueur depuis le 1^{er} août 1926.



Carte postale postée le 16 août 1927 à Urbino (Italie) à destination de Marseille (Bouches-du-Rhône). Affranchie à 60c avec un timbre-poste au type Victor Emmanuel III (YT 182). Taxée à l'arrivée à 60c avec un chiffre-taxe au type Duval (YT 38). Le tarif des cartes postales de l'Italie vers la France était de 75c. Insuffisance de 15c, mais taxe minimale de 60c en vigueur depuis le 1^{er} août 1926.



Carte postale postée le 10 août 1928 à Urnerboden (Uri, Suisse) à destination de Paris (Seine).
 Affranchie à 10c avec un timbre-poste au type Guillaume Tell (YT 161), le tarif suisse des cartes postales pour l'étranger était de 20c. Taxée au départ, grand T et par erreur 162/3 centimes-or. Taxée à 60c à l'arrivée à Paris avec un chiffre-taxe à 60c (YT 38), au minimum de taxation des objets provenant de l'étranger en vigueur depuis le 1^{er} août 1926. Première taxe annulée, carte réexpédiée à Tessé-la-Madelon (Orne) et retaxée à 60c avec 6 chiffres-taxe à 10c au type Duval (YT 29), un des 10c a été collé sur le 60c.



Lettre postée le 18 juin 1929 à Londres (Grande-Bretagne) à destination du Touquet (Pas-de-Calais).
 Affranchie à 1/2 penny avec un timbre-poste au type Georges V (YT 161).
 Taxée au départ, T 20 et L pour lettre, 20 centimes-or qui en 1929 équivalait à 1fr20.
 Taxée à l'arrivée avec deux chiffres-taxe à 60c au type Duval (YT 38).



Lettre postée le 15 décembre 1929 à New York (USA) à destination de Marseille (Bouches-du-Rhône).
 Affranchie à 2 cents avec un timbre-poste au type Washington (YT 229).
 Taxée au départ, T et 30 centimes-or. Taxée à l'arrivée à 1fr 80 avec trois chiffres-taxe à 60c au type Duval (YT 38). En 1929, 30 centimes-or correspondaient à 1fr 80.



*Lettre postée le 9 juin 1927 à Vire (Calvados) à destination d'Évreux (Eure).
Lettre non affranchie et donc taxée à l'arrivée le 11 à 1fr avec un chiffre-taxe au type Duval (YT 40).
Le tarif des lettres de 20g ou moins était de 50c depuis le 9 août 1926,
insuffisance de 50c et donc taxe de 1fr.*



*Carte postale postée le 12 novembre 1928 à Vevey (Suisse) à destination d'Aix-les-Bains (Savoie).
Affranchie à 10c avec un timbre-poste au type Guillaume Tell (YT 161). Pas de signe de taxation au départ.
Taxée à l'arrivée le 13 à 1fr avec un chiffre-taxe au type Duval (YT 40).
Insuffisance de 10c suisse correspondant à 162/3 centimes-or, soit en 1928 à 1fr français.*



*Lettre postée en septembre 1928 à Durban (Afrique-du-Sud) à destination du Havre (Seine-Inférieure).
Affranchie à 2 pence avec deux timbres-poste à 1 penny au type Drommedaris (YT 17), taxée au départ, T 15c.
Arrivée au Havre le 26 septembre 1928, puis réexpédiée à Paris (Seine).
Taxée à l'arrivée à 1fr avec un chiffre-taxe au type Duval (YT 40). Le tarif pour une lettre pour l'étranger était
de 3 pence. Insuffisance de 1 penny et taxe de 1fr calculée ainsi : 1p x 1fr50/3p x 2 = 1fr.*



*Lettre postée le 20 mai 1929 à Cambridge (Mass., USA) à destination de Bordeaux (Gironde).
Entier postal à 2 cents au type Washington. Taxée au départ, T et 30 centimes(-or).
Le tarif des lettres pour l'étranger étaient alors de 5 cents, insuffisance de 3 cents.
Taxée à l'arrivée à 1fr80 avec trois chiffres-taxe au type Duval,
un à 30c (YT 33), un à 50c (YT 36) et un à 1fr (YT 40).
Depuis 1926, le rapport franc-or/franc français était de 6, 30 centimes-or équivalaient à 1fr80.*

2 francs violet (YT 42) et 3 francs lilas-rose (YT 42A)

Le chiffre-taxe à 2 francs violet au type Duval a été émis le 31 mai 1926. Il a été imprimé à plat en feuilles de 150 timbres en 1926, puis en 1930 et en 1932. Il a ensuite été imprimé sur rotative en feuilles de 100 timbres de 1934 à 1942. Il a été retiré du service en 1943.



Lors de son émission, le chiffre-taxe à 2fr avait pour but principal le paiement de taxes de douane pour des envois transitant par la poste. En 1926, seul il ne pouvait servir qu'à la taxation des lettres de 100g ou moins non affranchies du service intérieur. C'est probablement la raison pour laquelle il n'a été imprimé après 1926 qu'en 1930. Il n'avait pas d'autres applications spécifiques et son utilisation est restée rare au cours des années 1920.

Le chiffre-taxe à 3 francs lilas-rose au type Duval a été émis en décembre 1926. Il a été imprimé sur rotative en feuilles de 100 timbres en 1926, puis de 1936 à 1942. Il a été retiré du service le 23 août 1943. C'est le premier chiffre-taxe imprimé sur rotative.



Lors de son émission, le chiffre-taxé à 3fr avait pour but principal le paiement de taxes de douane pour des envois transitant par la poste. En 1926, seul il pouvait servir à la taxation des lettres de 20g ou moins non affranchies provenant de l'étranger. Il n'avait pas réellement d'autres applications et c'est probablement la raison pour laquelle il n'a pas été réimprimé avant 1936. Son utilisation est restée rare au cours des années 1920.



*Bloc de 6 du chiffre-taxé à 3fr au type Duval (YT 42A)
Oblitéré du 6 avril 1932 Paris IX Distribution*



*Reçu n° 230 des Douanes françaises pour la livraison d'un pli à la Librairie Poursin de Paris.
Cachet Douanes Paris Louvre en haut à gauche.
Affranchi à 3fr avec un chiffre-taxé au type Duval (YT 42A), annulé à la main le 7 mars 1929.*

Au début des années 1930, huit chiffres-taxés au type Duval étaient toujours en service, à savoir ceux à 5, 10, 30, 50 et 60c et ceux à 1, 2 et 3fr. Ils le resteront jusqu'à la fin des années 1930. Un seul autre chiffre-taxé au type Duval sera mis service après 1930, celui à 5fr émis en mars 1941 et retiré dès le 23 août 1943. Il servira surtout à la taxation des lettres insuffisamment affranchies expédiées par voie aérienne.





Lettre postée par avion en octobre 1941 à Dakar (Sénégal) à destination d'Antibes (Alpes-Maritimes). Affranchie à 4fr50 avec deux timbres-poste à 2fr25, un au type Exposition internationale de New York (YT 154) et un au type René Caillé (YT 152). Taxée au départ, T et 7 manuscrits. Taxée à 7fr à l'arrivée le 25 octobre avec deux chiffres-taxe au type Duval, un à 2fr (YT 42) et un à 5fr (YT 66). Le tarif des lettres de 20g ou moins pour la France était de 1fr depuis le 1^{er} décembre 1939 et la surtaxe pour la poste aérienne était de 3fr50 par 5g depuis le 1^{er} juin 1941. Cette lettre de moins de 10g aurait donc dû être affranchie à 8fr, insuffisance de 3fr50 et donc taxe de 7fr.



Lettre postée par avion le 11 décembre 1941 à Abidjan (Côte-d'Ivoire) pour Marseille (Bouches-du-Rhône). Affranchie à 4fr avec deux timbres-poste, un à 1fr au type Région côtière (YT 124A) et un à 3fr au type Rapides de la Camoë (YT 129). Taxée à 8fr à l'arrivée le 19 décembre avec deux chiffres-taxe au type Duval, un à 3fr (YT 42A) et un à 5fr (YT 66). Le tarif des lettres de 20g ou moins pour la France était de 1fr depuis le 1^{er} décembre 1939 et la surtaxe pour la poste aérienne était de 3fr50 par 5g depuis le 1^{er} juin 1941. Cette lettre de moins de 10g aurait donc dû être affranchie à 8fr, insuffisance de 4fr et donc taxe de 8fr.

En 1943, les derniers chiffres-taxe au type Duval en service seront officiellement retirés et remplacés par des chiffres-taxe d'un nouveau type, dit gerbes. Les premiers chiffres-taxe au type gerbes ont été émis le 23 août 1943.

